

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL117

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« qu'il »,

les mots :

« que celui-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.